

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Grasse

**COMMUNE DE GRASSE
PLAN LOCAL D'URBANISME**

**DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

1-Réunion d'examen conjoint

Démolition/Reconstruction de l'hôtel des Parfums

PROJET ARRÊTE LE : 28/09/2006	
ENQUÊTE DU : 23/01/07 au 23/02/07	
APPROBATION LE : 28/06/2007	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES A JOUR :
Modification n° 1 : 30/09/2008	Mise à jour n° 1 : 20/03/2008
Modification n° 2 : 03/12/2009	Mise à jour n° 2 : 05/07/2010
Modification n° 3 : 25/03/2010	Mise à jour n° 3 : 12/07/2010
Modification simplifiée n° 4 : 17/06/2010	Mise à jour n° 4 : 31/01/2011
Modification n° 5 : 30/09/2010	Mise à jour n° 5 : 19/07/2013
Modification n° 6 : 30/06/2011	
Modification n° 7 : 30/06/2011	
Modification n° 8 : 28/06/2012 annulée jugement TA11/05/2016	Déclaration de projet secteur ROURE : 13/12/2016
Modification n° 9 : 04/07/2013	
Modification n° 10 : 17/02/2015	
Modification n° 11 : 29/03/2016	
Modification n° 12 : 17/01/2017	

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Projet de restauration de l'hôtel résidence des Parfums

Etaient présents :

Mairie de Grasse :

-Monsieur Christophe MOREL, adjoint

Ville et Communauté d'agglomération du Pays de Grasse :

-Madame Nathalie CAMPANA

Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

-Messieurs PAVAN et PORCHER

Bureau d'études Citadia :

-Madame Alexandra HUARD

Chambre du commerce et d'industrie :

-Monsieur VIANNES

Société Progéral

-Monsieur Alexis Paget

Absents et excusés :

SCoT Ouest :

-Madame Marion PINATEL

CAPG

-Monsieur Raphaël Flatot -Déplacements

-Madame Claire VANDENABEELE- Habitat

Chambre des Métiers:

-Messieurs GALVES

Cadre de la procédure

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été transmis aux Personnes Publiques Associées, en vue de la réunion d'examen conjoint du 19 juin 2017.

L'enquête publique est organisée du mardi 20 juin au vendredi 21 juillet 2017.

Le présent procès-verbal sera joint au dossier d'enquête publique.

Déroulement de la réunion d'examen conjoint

Il est rappelé tout d'abord les étapes procédurales de la déclaration de projet de l'hôtel des parfums, à savoir la date la réunion d'examen conjoint, les dates d'enquête publique, l'approbation à venir du conseil municipal.

Il est ensuite rappelé les éléments caractérisant l'intérêt général à savoir que :

- Le projet s'intègre dans le contexte touristique et répond aux besoins hôteliers
- Le projet est créateur d'emplois à savoir 50 emplois
- Le projet dynamise les commerces alentours et l'investissement local.
- Le projet valorise le paysage urbain grassois.

L'Etat reconnaît l'intérêt général du projet.

Après être revenu sur la procédure et notamment sur l'intérêt général du projet, Alexis Paget de la société PROGEREAL a présenté les caractéristiques du projet.

Il est rappelé notamment que :

- L'immeuble existant est dans un état de délabrement avancé. L'hôtel est actuellement fermé et à l'abandon. Le parking devant l'hôtel est dorénavant inaccessible aux administrés.
- Le projet comporte 82 chambres de standing pour 61 places de stationnements dont 35 places supplémentaires au niveau de l'hôtel et 26 places dans le parking souterrain.
- Les façades sont repensées, la façade du parking est végétalisée.
- L'agencement de l'hôtel est totalement repensé, un niveau de parking est ajouté.
- L'hôtel projeté est situé en R+4 avec un attique en R+5, non visible de la voie correspondant à une grande terrasse aménagée.

PROGEREAL revient sur les caractéristiques architecturales du projet niveau par niveau.

Il est fait un point des ajustements qui ont été réalisés au projet suite aux dernières observations de l'Architecte des Bâtiments de France.

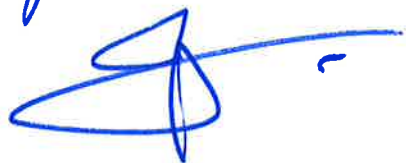
L'Etat acte le principe de la démolition et la reconstruction de l'hôtel projeté et préconise que les esquisses réalisées par le cabinet d'architectes WILLMOTTE soient rajoutées lors de l'enquête publique. La Commune s'engage à suivre ces préconisations.

La Chambre de commerce et de l'industrie émet un avis favorable sur le projet.

Monsieur Morel, adjoint à l'urbanisme de la ville de Grasse, élu communautaire et délégué du SCOT'Ouest informe les participants que le SCoT Ouest et la CAPG émettent des avis favorables qui seront joints au dossier d'enquête publique.

Représentant
de l'Etat - DDTMOB

Johanna Porcher



Représentant la
CCI NCA.

Quentin Viannes



Christophe MOREL

